

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 444 Subvention (18.000 euros) à la Société coopérative de production Théâtre du Soleil (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société coopérative de production Théâtre du Soleil (12e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à la société coopérative de production Théâtre du Soleil, Route de la Pyramide, 75012 Paris, pour les spectacles La Ronde de Nuit, présenté au Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie (12e) du 27 mars au 28 avril 2013 et L'histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, présenté au Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie (12e) à l'automne 2013.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 18.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.